



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 20 mars 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

La lecture des documents du CTA appellent plusieurs remarques de notre part.

Préparation de rentrée 2015

L'UNSA Education est plutôt satisfaite du nombre de créations de postes dans notre académie. Il faut cependant noter que l'évolution démographique consomme la majeure partie de la dotation et laisse une part réduite pour la nécessaire mise en œuvre de la réforme de Refondation de l'école.

L'UNSA Education s'étonne de la parution des postes d'enseignants et de CPE sur SIAM avant la tenue de ce CTA. Nous nous inquiétons aussi vivement d'une concentration de suppressions de postes dans certains établissements ; suppressions qui auront nécessairement des incidences tant sur les personnels que sur la vie des établissements.

Mesure modificative d'un emploi administratif

Dans le cadre de la politique de requalification des emplois administratifs l'UNSA Education est surprise de l'annulation de la mesure prise lors du CTA précédent concernant la transformation d'un poste de catégorie C en B au Lycée Charles Poncet de Cluses.

Postes de direction et d'éducation

L'UNSA Education accueille favorablement les créations proposées qui cependant ne couvriront pas la totalité des besoins recensés par notre organisation et constatés lors du groupe de travail du 9 mars. Il aurait de plus été souhaitable que les représentants des personnels CPE participent aux travaux de ce groupe de travail.

L'UNSA Education prend acte des affectations de CPE sur postes partagés et revendique pour ces personnels une décharge de 2 heures sur le temps de service, au même titre que l'heure de commune non limitrophe donnée aux enseignants en service partagé.

La rémunération des AESH

En ce qui concerne les AESH, force est de constater que nous sommes très loin de la création d'un vrai métier. Les AVS sont devenus des AESH mais qu'en est-il de la formation, du diplôme professionnel, des perspectives de carrière ?

La CDIisation est certes une garantie non-négligeable mais elle ne met pas fin à la précarité. Comment ces personnels investis peuvent-ils se sentir reconnus dans une grille indiciaire si serrée qui ne reconnaît ni le niveau de qualification ni l'expérience professionnelle en CDD ?

L'UNSA Education se fait le relais de ces personnels pour demander à ce que soit clairement expliciter :

- **D'une part, les objectifs attendus en termes de compétences à développer dans le cadre de l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent**
- **D'autre part pour chaque mission, les objectifs personnalisés en vue de l'accompagnement de l'enfant.**